

# REGLEMENT DU TRAIL « LO PETIT AUSSALES » 2023

validé 12.11.22

Dimanche 28 Mai - 2° étape du Challenge d'Ossau 2023

Organisation : - Service animation Mairie des Eaux-Bonnes

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Les organisateurs ont contracté une assurance RC auprès de GROUPAMA. Cependant, chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle. Chaque participant doit avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve de montagne est réservée à des « **trailers** » **espoirs et plus particulièrement bien entraînés**.

## I. Inscription - Remise des dossards

- ✓ **AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE !** ni par « courrier » mais **uniquement sur [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr) au plus tard le samedi midi veille de la course (15 €)**. L'inscription « en ligne » vaut acceptation du règlement.
- ✓ Chaque concurrent doit obligatoirement fournir la **copie certifiée conforme par l'intéressé :**
- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ✓ Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contestation à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD ; FFSA ; FFH ; FSPN ; ASPTT ; FSCF ; FSGT ; UFOLEP
- ✓ Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ✓ Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical (*rédigé en français*) d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ✓ **Tout échange de dossard (volontaire ou non) entraîne – sans recours – l'exclusion du classement et de l'épreuve.**

**La remise des dossards** s'effectuera au casino des Eaux-Bonnes de 6h45 à 7h45.

**Par mesure d'hygiène :** le dossard avec puce (*porte dossard ou épingle personnelle*) doit être porté sur la poitrine et **conservé à l'arrivée**. Il ne sera restitué qu'en cas d'abandon (*au coureur balai ou à un ravitaillement*).

## II. Contrôle antidopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

## III. Parcours - Sécurité (voir carte et profil sur [www.courses-ossau.com](http://www.courses-ossau.com))

**Parcours :** Trail en boucle sur sentiers de 19.7 km. D+1337m / D-1340m voir profil. Le tracé est fléché et jalonné.

**Itinéraire :** Promenade horizontale – Bois d'Assouste – Pont de la Sourde – Coume de Balour – Pas de Brèque – Cabane Lacarret – Sente du Gourzy – cabane de Lagae – Retour par la promenade horizontale.

Les participants doivent respecter les mesures sanitaires du moment, et se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course. Des signaleurs sont postés à chaque intersection.

**Sécurité :** Secouristes Départ/Arrivée + Coureurs balai (avec tracker) + chaque ravitaillement sont équipés de radio + tel + trousse 1<sup>ère</sup> urgence)

**Suiveurs /coureurs sans dossards sont interdits** sous peine d'élimination du concurrent accompagné.

**Départ du trail : 8h : Esplanade du Casino des Eaux-Bonnes**

**Barrière horaire : mise hors course à 9h30 au ravito (km 5) de l'Artigue de BALOUR et 10h45 au ravito (km 11) de la Cabane LACARRET**

**Arrivée :** Esplanade du Casino. **Le chrono est arrêté à 11h30.** Les attardés seront classés dans l'ordre qu'ils occuperont à cette heure.

## IV. Ravitaillement en « semi-autosuffisance » - Montagne propre :

**Ravitaillements :** (*voir profil*) 3 sur le parcours - uniquement « liquide » (*eau, glucose, sel*) et « solide » à l'arrivée...

**Obligation de respecter le site en jetant vos déchets dans les poubelles jaunes installées après chaque ravitaillement... sous peine d'élimination !**

**Finis les gobelets plastique !** chaque concurrent doit être équipé d'un « kamel Bag » ou gobelet individuel. (*possibilité d'achat lors du retrait dossard*).

## V. Classement - Prix – Résultats :

**Classements :** scratch H & F et par catégories.

**Remise des prix :** Elle aura lieu au Casino des Eaux-Bonnes à 11h30.

**Dotations :** Les 5 premiers(es) scratch et le 1<sup>er</sup> chaque catégorie (*non cumulable avec le scratch*) . Un souvenir de la course à chaque concurrent.

**Sont récompensés :** seulement les concurrents présents à la remise des prix

Les résultats de l'épreuve et du challenge après 2 étapes seront consultables et le site [www.courses-ossau.com](http://www.courses-ossau.com)

## VI. Ambiance - Droit à l'image - RGPD

Tout participant à Lo Petit Aussales déclare céder, sans recours, son droit à l'image, à l'organisateur, pour tout type d'images prises durant l'épreuve.

**RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)** - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Challenge d'Ossau, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel : [challengeossau@gmail.com](mailto:challengeossau@gmail.com), ou en utilisant le lien de désinscription présent sur chaque communication.